

Le Comité français pour Yad Vashem

Association loi 1901, créée en 1989, le Comité français pour Yad Vashem remplit plusieurs missions en soutien aux actions de Yad Vashem, Institut International pour la Mémoire de la Shoah, à Jérusalem.

Le Comité œuvre pour la reconnaissance des « Justes parmi les Nations » de France et travaille en partenariat avec les instances locales, nationales et les élus pour faire connaître leur histoire et honorer leur mémoire.

Il contribue également à la transmission de l'histoire de la Shoah, ainsi qu'à la recherche des noms des victimes assassinées et disparues.

Les actions du Comité reposent sur l'engagement et le travail de bénévoles, qui contribuent au bon fonctionnement et au développement de l'association.

Il est représenté sur l'ensemble du territoire par des délégués régionaux, qui assurent notamment l'organisation des cérémonies de remise de médaille et l'animation du « Réseau Villes et Villages des Justes de France ».

Sur les **320 000** juifs environ qui vivaient en France en 1940, **76 000** ont été déportés, dont **11 400** enfants. **3 943** seulement sont revenus, mais parmi eux aucun enfant.



6 avenue de la Motte-Picquet
75007 Paris
Tél. 01 47 20 99 57
www.yadvashem-france.org



Au 1^{er} janvier 2023, plus de 4 000 Justes parmi les Nations ont été reconnus en France, dont

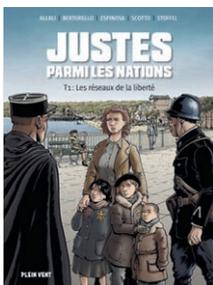
250 pour la région Centre-Val de Loire
plus de 28 000 dans le monde

Tous les anonymes qui ont œuvré contre la barbarie nazie et leurs collaborateurs ont toujours une place dans la crypte du Panthéon à Paris et au Mémorial du Juste inconnu à Yad Vashem Jérusalem.



LA VOIX DES JUSTES

Le podcast du Comité français pour Yad Vashem qui renouvelle les modes de transmission de la mémoire de la Shoah à travers la narration de 10 personnalités françaises (Carla Bruni, Marc Lavoine, Nagui...)



LA BD LES JUSTES PARMIS LES NATIONS

Tome 1: Les réseaux de la liberté

En partenariat avec le Comité, une bande dessinée sur les Justes ayant œuvré en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un récit palpitant et documenté, qui plonge le lecteur au cœur des heures sombres de notre histoire.

Avec le soutien de la:

Fondation pour la Mémoire de la Shoah



Tours

Membre du Réseau Villes et Villages des Justes de France

JOURNÉE NATIONALE

À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DES CRIMES RACISTES ET ANTISÉMITES DE L'ÉTAT FRANÇAIS ET D'HOMMAGE AUX « JUSTES » DE FRANCE

« Le 16 juillet 1942, la France, patrie des Lumières, patrie des Droits de l'Homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France ce jour-là accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Nous conservons à l'égard des déportés juifs de France une dette imprescriptible. »

JACQUES CHIRAC,
le 16 juillet 1995, au Vélodrome d'hiver

N'oublions jamais



LA MÉMOIRE A DE L'AVENIR

IL Y A 80 ANS, LA DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE

L'année 1942 voit la mise en œuvre de la « solution finale » en France.

Le 2 juillet, René Bousquet, Secrétaire d'État à la Police, signe l'accord Oberg. Il prévoit la déportation de 100 000 juifs pour 1942 et leur arrestation par la police et la gendarmerie françaises en zone nord et en zone sud.

Un premier convoi de déportation part le 27 mars 1942 pour Auschwitz avec 1 112 hommes juifs incarcérés à Drancy et à Compiègne.

Les 16 et 17 juillet, se déroule à Paris et sa proche banlieue la plus grande rafle menée en France, **la rafle dite du Vel d'Hiv**. Les nazis attendent l'arrestation de 22 000 juifs étrangers ou apatrides.

7 000 policiers français, répartis en 880 équipes, arrêtent 13 152 personnes dont 5 919 femmes, 3 118 hommes et 4 115 enfants qui, pour beaucoup, sont français.

Les personnes seules et les couples sans enfants sont envoyés à Drancy. Les familles, près de 8 000 personnes, sont entassées au Vélodrome d'Hiver pendant cinq jours, par une chaleur torride, dans des conditions indignes, sans eau ni nourriture. Elles sont ensuite dirigées vers les camps de Pithiviers et Beaune la Rolande. En août, les mères sont séparées des enfants et déportées. Ces derniers sont déportés deux semaines plus tard et exterminés.

Par son importance, parce que pour la première fois on arrête des femmes et des enfants, cette rafle provoque une prise de conscience dans l'opinion française jusque-là plutôt attentiste. Des protestations vigoureuses de prélats se font entendre. Cependant, des rafles menées par la gendarmerie française continuent en province, à Limoges, Lyon, Tours, Toulouse..., préludes à la déportation.

La solution finale de la question juive

Hitler prend la décision d'exterminer les juifs en août 1941. Dès lors, des massacres systématiques de juifs commencent en Pologne, puis dans les territoires soviétiques occupés et sont effectués par les *Einsatzgruppen*.

Ces tueries s'accompagnent de ghettoïsation, de déportation dans des camps.

Les premiers camps d'extermination démarrent leur activité au dernier trimestre 1941 (Belzec, Chelmno).

Les nazis prévoient l'extermination des juifs vivant en France et dans l'empire colonial français.

Le 20 janvier 1942, la conférence de Wannsee réunit une quinzaine de dignitaires nazis, dont Heydrich, Eichmann, Freissler, Muller. Moment clé dans le processus d'extermination des populations juives d'Europe, elle vise à industrialiser l'assassinat de masse et à mettre en place une organisation administrative, économique et technique qui implique tout l'appareil d'État nazi. 11 millions de juifs environ doivent être « nettoyés ».

La conférence valide le contrôle total par la SS. Heydrich qui devient le maître d'œuvre de ce processus de destruction.

« Pour honorer sa promesse,
elle a fait fi de tous
les dangers. »

Henriette Beaudiot, âgée de 46 ans, originaire de Lorraine, habitait avec sa mère Lucie Wilhem et sa fille Lucie, alors âgée de 18 ans, au lieu-dit La Croix Chauveau, près de la gare de Monts situé à 10 km au sud de Tours. Grâce à un couple d'origine hongroise, elles font la connaissance de la famille Danemans. Patrick (Meyer), Sonia et leur fils Sacha (dit Alexandre), des juifs de Lettonie qui avaient été raflés à Bordeaux et dirigés vers le camp de La Lande, près de Monts. Sonia et son fils avaient eu l'autorisation de résider à Tours alors que Patrick y était encore interné. Cependant, Patrick qui nécessite des soins médicaux, obtient le droit de résider à Tours avec sa famille. Lors de la rafle du 16 juin 1942, Patrick et Sonia Danemans sont arrêtés à leur domicile, les scellés sont posés, l'officier allemand n'emène pas leur fils car il n'a pas d'ordres concernant les enfants de moins de 14 ans. Leur voyage sera malheureusement sans retour, convoi N°8 du 20 juillet 1942. Sacha reçoit quelques rares lettres de sa mère, jetées des camions ou des wagons. Ces lettres écrites sur des papiers d'emballage ou des morceaux de carton avaient été ramassées et postées par des gens bienveillants.

Sacha se cache toute la nuit, puis prend le train pour Monts où il rejoint la maison d'Henriette Beaudiot, située près de la gare. Henriette et Lucie sont veuves de guerre. Elles vivent dans une maison entourée d'un jardin et d'un potager, elles perçoivent une petite pension. Sacha est présenté comme un neveu à la santé fragile. Le docteur Mercier, maire de Monts, remet à Sacha Danemans un certificat de dispense scolaire afin qu'il ne soit pas obligé de fréquenter l'école communale. Une dame viendra lui donner des cours à domicile deux à trois fois par semaine. Pour ne pas éveiller les soupçons, il va à la messe avec ces trois femmes qui sont désormais sa seule famille.

À la Libération, Sacha reste chez Henriette Beaudiot et reprend ses études au lycée Descartes.

Il est toujours resté en contact avec sa famille d'adoption.

Le 20 février 2008, Yad Vashem – Institut International pour la Mémoire de la Shoah, a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Henriette Beaudiot

Henriette Beaudiot dans son jardin, en 1942.



HISTOIRE DU SAUVETAGE

Intervention de
Nicole Langlois,
petite fille de
Henriette Beaudiot